

## CIRCULAIRE N°40 DU 1<sup>ER</sup> AOUT 2019

Aux : Présidents de Ligues  
Présidents des Comités (pour transmission aux clubs)

De : Jean-Marie BELLICINI  
Dominique PLEE

Copie : Comité Directeur  
Souad ROCHDI  
Patrice GERGES

**OBJET : Modification du règlement des Championnats de France de Marche Nordique en Compétition**

---

Chers amis,

Veillez trouver, en pièce jointe, en remplacement de la page 72 du livret des règlements 2019 (période estivale), le **règlement modifié des Championnats de France de Marche Nordique en Compétition** qui se dérouleront le dimanche 29 septembre à Verneuil-sur-Seine.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Avec nos cordiales amitiés sportives.

Jean-Marie BELLICINI  
Secrétaire Général

Dominique PLEE  
Président de la CNM

# Championnats de France de Marche Nordique

## 2100 Nature de la Compétition

- ✓ La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats de France de Marche Nordique.
- ✓ Ils seront organisés conformément aux différents Règlements de la FFA.
- ✓ Seules les catégories Cadets (U18), Juniors (U20), Espoirs (U23), Seniors et Masters peuvent y participer.

## 2101 Epreuves

- ❖ Les Championnats de France de Marche Nordique se dérouleront sur une seule journée.

### 2101.1 Titres décernés

- ⇒ Champions de France Homme et Femme
- ⇒ Champions de France Cadets Homme et Femme
- ⇒ Champions de France Juniors Homme et Femme
- ⇒ Champions de France Espoirs Homme et Femme
- ⇒ **Champions de France Seniors Homme et Femme**
- ⇒ Champions de France Master (M1, M2, M3, M4, **M5**) Homme et Femme
- ⇒ Champion de France par équipe mixte (avec au moins un homme et une femme)

### 2101.2 Règlement **technique** des épreuves

- ⇒ **Champion de France par équipe mixte** (avec au moins un homme et une femme) : par addition des temps arrondis à la seconde supérieure des 4 premiers athlètes (toutes catégories) d'un même club ou club référent (avec au moins un homme et une femme). En cas d'ex aequo, le temps du 4<sup>e</sup> arrivant de l'équipe sera déterminant.
- ⇒ Pour les courses communes à plusieurs catégories, il pourra être remis pour certaines catégories, un dossard complémentaire mentionnant la catégorie de l'athlète. Celui-ci devra être obligatoirement porté de manière visible dans le dos du maillot de l'athlète.
- ⇒ Le nombre d'athlètes mutés ou/et étrangers en application des dispositions définies à l'article 3.3.1 des Règlements Généraux de la FFA, est limité dans une équipe à :
  - ⇒ 1 pour toutes les catégories.

## 2102 Qualifications - Engagements

### 2102.1 Qualifications

**Seront autorisés à participer** aux Championnats de France de Marche Nordique tous les athlètes qui remplissent les conditions suivantes :

- ⇒ être licencié Athlé Compétition dans un club FFA la veille de l'épreuve,
- ⇒ **avoir été classé à 3 épreuves du Marche Nordique Tour (MNCC ou MN CN) entre le 29 septembre 2018 et la date des Championnats de France 2019 dont au moins une MNCC.**

### 2102.2 Engagements

Les engagements doivent être effectués directement en ligne. Le site d'inscription et la période seront précisés dans les infos spécifiques.

## 2103 Dispositions diverses

La participation d'athlètes étrangers est réglementée par les Règlements Généraux de la FFA.